

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 162
N° 12 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 3
no Eperera 2013

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

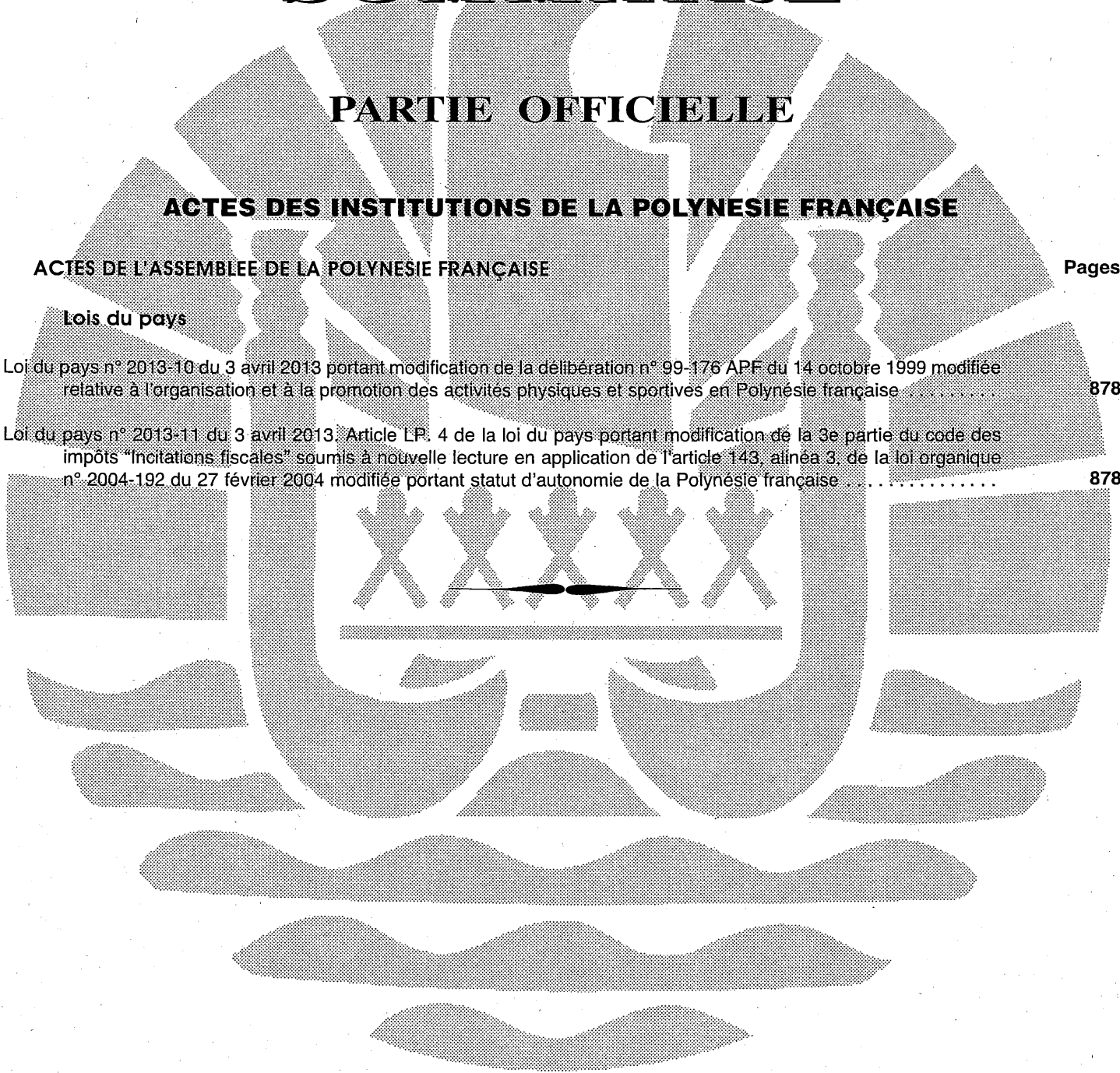
ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Lois du pays

| | |
|---|-----|
| Loi du pays n° 2013-10 du 3 avril 2013 portant modification de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française | 878 |
| Loi du pays n° 2013-11 du 3 avril 2013 : Article LP. 4 de la loi du pays portant modification de la 3e partie du code des impôts "Incitations fiscales" soumis à nouvelle lecture en application de l'article 143, alinéa 3, de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française | 878 |



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLÉE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LOIS DU PAYS

LOI DU PAYS n° 2013-10 du 3 avril 2013 portant modification de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française.

NOR : SJS1202116LP

Après avis du Conseil économique, social et culturel ;

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

Article LP. 1er.— Après l'article 36 de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999, il est inséré un chapitre VIII *bis* ainsi rédigé :

“CHAPITRE VIII *bis*

Le droit d'exploitation d'une manifestation sportive”

“*Art. 36-1.*— Les fédérations sportives agréées et délégataires de service public, les fédérations sportives internationales ou organismes internationaux ainsi que les organisateurs de manifestations sportives mentionnées à l'article 11 de la présente délibération sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent en Polynésie française.

Art. 36-2.— Le droit d'exploitation défini à l'article 36-1 de la présente délibération inclut notamment les droits médiatiques dans le respect de la liberté de la presse et du droit à l'information, les droits de marketing, les droits de billetterie et tous les droits commerciaux liés à la manifestation ou à la compétition sportive.

Art. 36-3.— Les fédérations sportives agréées et délégataires de service public, les fédérations sportives internationales ou organismes internationaux ainsi que les organisateurs de manifestations sportives peuvent céder, à titre gratuit ou onéreux, de manière exclusive ou non, tout ou partie des droits d'exploitation d'une manifestation sportive.”

Art. LP. 2.— Les dispositions de la présente loi du pays sont applicables aux contrats en cours.

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 3 avril 2013.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,*
Pierre FREBAULT.

*Le ministre de l'éducation,
de la jeunesse et des sports,*
Tauhiti NENA.

Travaux préparatoires :

- Avis n° 136-2012 CESC du 7 novembre 2012 du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 1777 CM du 4 décembre 2012 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Examen par la commission de la communication, du patrimoine culturel, de l'artisanat et de la jeunesse et des sports le 25 janvier 2013 ;
- Rapport n° 4-2013 du 25 janvier 2013 de Mme Justine Teura, rapporteur du projet de loi du pays ;
- Adoption en date du 14 février 2013 ; texte adopté n° 2013-1 LP/APF du 14 février 2013 ;
- Publication à titre d'information au JOPF n° 6 NS du 25 février 2013.

LOI DU PAYS n° 2013-11 du 3 avril 2013. Article LP. 4 de la loi du pays portant modification de la 3e partie du code des impôts “Incitations fiscales” soumis à nouvelle lecture en application de l'article 143, alinéa 3, de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

Article LP. 4.— In fine de l'article LP. 916-1 est ajouté un alinéa rédigé ainsi qu'il suit :

“Les établissements bancaires et établissements de crédits ne peuvent effectuer de financement ouvrant droit à crédit d'impôt que dans les secteurs définis au I. de la sous-section I de la section I du chapitre II du titre Ier de la 3e partie du code des impôts (logement social) et à la sous-section III de la section I du chapitre II du titre Ier de la 3e partie du code des impôts (secteur primaire).”.

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 3 avril 2013.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Antony GEROS.

*Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,*
Pierre FREBAULT.

*Le ministre de l'équipement
et des transports terrestres,*
James SALMON.

Le ministre des ressources marines,
Temaui FOSTER.

*Le ministre de l'éducation,
de la jeunesse et des sports,*
Tauhiti NENA.

Pour le ministre de l'aménagement
et du logement, absent :
Le vice-président,
Antony GEROS.

*Le ministre de l'environnement,
de l'énergie et des mines,*
Jacky BRYANT.

*Le ministre de la santé
et de la solidarité,*
Charles TETARIA.

*Le ministre de la culture,
de l'artisanat et de la famille,*
Chantal TAHIATA.

*Le ministre de l'agriculture,
de l'élevage et de la forêt,*
Kalani TEIXEIRA.

*Le ministre du développement des archipels
et des transports interinsulaires,*
Daniel HERLEMME.

Travaux préparatoires :

- Arrêté n° 173 CM du 14 février 2013 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Examen par la commission des finances le 21 février 2013 ;
- Rapport n° 30-2013 du 22 février 2013 de Mmes Thérèse Teroro Tane et Françoise Miriama Tama, rapporteurs du projet de loi du pays ;
- Adoption en date du 14 mars 2013 ; texte adopté n° 2013-6 LP/APF du 14 mars 2013 ;
- Arrêté n° 340 CM du 18 mars 2013 soumettant à une nouvelle lecture de l'assemblée de la Polynésie française les dispositions de l'article LP. 4 du texte adopté n° 2013-6 LP/APF du 14 mars 2013 ;
- Adoption en date du 28 mars 2013 ; texte adopté n° 2013-14 LP/APF du 28 mars 2013.

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

| | |
|--|-------------|
| - Affiches "Accident du Travail" | 174 F CI |
| - Affiches "Défense de consommer" | 174 F CI |
| - Affiches "Loi sur l'ivresse" | 267 F CI |
| - Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien) | 696 F CI |
| - Annexe à la loi du pays n° 2011-32 du 9 décembre 2011 relative au système harmonisé (JOPF n° 74 NS du 19/12/11) | 5 324 F CI |
| - Annexe à la loi du pays n° 2011-33 du 9 décembre 2011 portant diverses mesures fiscales à l'importation (JOPF n° 77 NS du 28/12/11) .. | 2 594 F CI |
| - Barème des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble)..... | 2134 F CF |
| - Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2010..... | 2 294 F CF |
| - Budget général de la Polynésie française 2011 | 2 515 F CF |
| - Budget général de la Polynésie française 2012 | 2 641 F CF |
| - Code des marchés publics (Septembre 2004) | 2 415 F CF |
| - Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché) | 882 F CF |
| - Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique..... | 1355 F CF |
| - Code des communes de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 29 juillet 1998) | 368 F CF |
| - Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996) | 378 F CF |
| - Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996) | 704 F CF |
| - Code de procédure civile (broché) (JOPF n° 1 NS du 04 janvier 2002)..... | 630 F CF |
| - Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 du 04/05/11 JOPF n° 27 NS) | 1 313 F CF |
| - Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 JOPF broché)..... | 1 680 F CF |
| - Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM du 08/07/11 JOPF n° 45 NS)..... | 1 313 F CF |
| - Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM JOPF broché)..... | 1 680 F CF |
| - Convention collective des assurances | 331 F CFF |
| - Convention collective de l'automobile | 336 F CFF |
| - Convention collective du bâtiment et des travaux publics..... | 940 F CFF |
| - Convention collective des banques | 496 F CFF |
| - Convention collective du commerce | 525 F CFF |
| - Convention collective du gardiennage..... | 352 F CFF |
| - Convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie française | 536 F CFF |
| - Convention collective de l'industrie | 431 F CFF |
| - Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication | 750 F CFF |
| - Convention collective du nettoyage | 410 F CFF |
| - Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1) | 718 F CFF |
| - Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 <i>broché</i>) | 1 040 F CFF |
| - Instruction budgétaire et comptable M114 des communes (JOPF n° 36 NS du 15 novembre 2005)..... | 1 250 F CFF |
| - Notices des produits médicamenteux de la pharmacopée chinoise (JOPF n° 4 NS/2009) | 1 092 F CFF |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Hiva Oa (JOPF n° 36 NS/2009) | 263 F CFF |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Huahine (JOPF n° 19 NS/2010) | 263 F CFF |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Nuku Hiva (JOPF n° 52 NS/2008) | 263 F CFF |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Papara (JOPF n° 15 NS/2010) | 326 F CFF |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Papeete rectification (JOPF n° 65 NS/11) | 263 F CFF |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Pirae (JOPF n° 42 NS/11) | 263 F CFF |
| - Procès-verbal type des délégués du personnel ou comité d'entreprise | 139 F CFF |
| - Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française | 945 F CFF |
| - Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour)..... | 3 413 F CFF |
| - Statut de la fonction publique : | |
| <i>Tome 1</i> : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)..... | 2 629 F CFF |
| <i>Tome 3</i> : Filière de la santé (mise à jour au 30 avril 1999) | 1 659 F CFF |
| - Table analytique et chronologique (année 1995)..... | 2 027 F CFF |
| - Table analytique et chronologique (année 1996)..... | 2 095 F CFF |
| - Table analytique et chronologique (année 1997)..... | 2 504 F CFF |
| - Table analytique et chronologique (année 1998)..... | 2 914 F CFF |
| - Table analytique et chronologique (année 1999)..... | 3 192 F CFF |
| - Table chronologique (année 2000) | 1 250 F CFF |
| - Table chronologique (année 2001) | 1 386 F CFF |
| - Table chronologique (année 2002)..... | 1 460 F CFF |

Consulter le bureau commercial pour les autres ouvrages

Commandes-facturation : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi 7 h 00 à 14 h 00 - Tél. : 500 579 - Fax : 425 261 - compta.clients@imprimerie.gov.pf
 Caisse : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi de 7 h 00 à 13 h 00 - Tél. : 500 578 - Fax : 500 570 - caisse@imprimerie.gov.pf